

16-10-26 - IPOR Ottawa Webcast Audio FR

P. Grant : Bonsoir messieurs-dames. Veuillez prendre vos places s'il vous plaît, nous commençons à l'instant. Bonsoir à tous. Bonjour Ottawa, bonsoir Ottawa. Merci de votre accueil chaleureux. Nous sommes ici depuis lundi.

Je suis Pamela Grant, la facilitatrice et l'aviseur stratégique pour l'examen indépendant de l'organisme de surveillance de la police. Je suis fort heureuse de tous vous voir ici en si grand nombre parce que nous avons vu, au cours des dernières semaines, des différentes parties prenantes avec qui nous avons parlé.

Ce soir le processus sera un peu différent mais c'est notre façon de s'assurer que tout le monde peut – a l'occasion d'exprimer ce qu'il ressent, et le juge Tulloch est présent ici, ce qu'il veut dire, ce qu'on veut lui dire dans un endroit ouvert et sécuritaire.

Je voudrais remercier le centre (Nom), le personnel, le traiteur et tout le personnel qui nous ont appuyés, qui nous ont accueillis aujourd'hui, cette semaine c'est-à-dire et qui nous ont offert cet espace pour avoir une rencontre publique et importante sur les survenances de la (inaudible) et les trois agences qui font la surveillance des corps policiers de l'Ontario.

Dans une minute ou quelque je vais remettre la parole au juge Tulloch qui vous présentera un début, une initiation et ensuite, nous allons passer aux procédures et nous allons passer ensuite au travail par équipe et ensuite, à la synthèse des discussions. J'aimerais vous rappeler que si vous avez besoin d'écouteurs, nous avons un interprète qui fait la traduction, et lorsque vous parlez dans la deuxième section, il faudrait vous rappeler que vous devez utiliser un micro et seulement la personne qui a le micro peut parler et parler de façon à ce que notre interprète puisse traduire le langage en français ou en anglais au besoin.

Je vous remercie. Je remets je micro au juge Michael Tulloch.

M. Tulloch : Je veux te remercier Pam et remercier personnellement chacun d'entre vous qui est ici car je suis fort heureux d'être ici à Ottawa. Comme Pam l'a dit, nous sommes ici depuis lundi, cette arrivée à Ottawa. Et c'est une ville très importante, non seulement parce que c'est la capitale mais aussi parce que c'est une des grandes villes de l'Ontario. Je vais reconnaître le député provincial, M. Yasir Naqvi et les autres dignitaires qui sont avec nous ce soir ici.

Comme je vous l'ai dit, je m'appelle Michael Tulloch. Avant d'aborder le sujet de mes remarques, de présentation, je veux reconnaître que nous sommes ici réunis sur les terres ancestrales de la nation algonquine. Ces terres étaient des lieux de rencontre pour plusieurs nations autochtones de la région, et en reconnaissant ceci, nous reconnaissons l'importance des peuples autochtones et de leurs traditions.

Aujourd'hui je veux entendre ce que vous avez à nous dire. Il s'agit ici d'une consultation. Ce n'est pas à moi de parler vraiment mais la parole doit être à

vous pour que vous nous disiez ce que vous pensez en ce qui a trait au problème que nous abordons ici, dont nous allons discuter. Je vais vous fournir quelques remarques à savoir, quelles sont les agences de surveillance de la police et ensuite, nous allons nous scinder en groupes de vous dans cette pièce et vous allez discuter en groupe, aborder des sujets et ensuite, nous nous réunirons en symposium par après.

Bien. J'ai une présentation PowerPoint mais la technologie m'offre des problèmes. Je vous demande un peu de patience.

Pour vous donner un aperçu de la synthèse qui se passe : le 29 avril 2016 j'ai été nommé par le gouvernement provincial pour mener un examen indépendant des trois agences civiles qui font la surveillance de la conduite des forces policières dans l'Ontario : l'Unité des enquêtes spéciales de l'Ontario, la direction du bureau (sic) indépendant d'examen de la police, ou IPID en anglais, BDIEP en français, et la direction et aussi la Commission civile ontarienne de la police, OCPC en anglais, CCOP en français.

Avec une équipe d'avocats, de travailleurs du grand public, j'ai eu la chance de revoir ou j'ai eu la responsabilité de revoir ce que font ces organismes de surveillance et de faire des recommandations pour augmenter leur transparence, leur responsabilisation et leur efficacité. Jusqu'à date nous avons participé à des – nous avons participé à des enquêtes publiques avec différentes parties prenantes de la région, y comprenant les forces policières, des gens qui ont eu des contacts avec les policiers et les agences de surveillance et les membres du public. J'ai déjà eu plusieurs consultations dans la région de Toronto, dans le nord de l'Ontario, Thunder Bay, Sault-Sainte-Marie ainsi qu'à Sudbury.

Cette semaine mon équipe et moi avons consulté les parties prenantes ici à Ottawa et dans les semaines à venir nous allons avoir aussi d'autres audiences dans la région de Toronto et aussi à London, Windsor, Kenora et Kingston. Nos consultations sont générales. Nous cherchons à ratisser large pour aller chercher de l'information, pour obtenir de l'information pour faire des recommandations pour rehausser la transparence et la responsabilisation des trois organismes de surveillance de la police, mais en même temps nous voulons nous assurer que ces agences font leur travail de façon aussi efficace et efficiente que possible.

Pour la date butoir, le 31 mars – pour mon rapport officiel est le 31 mars 2017. Le rapport sera distribué au gouvernement et à la population en général.

Comme je vous le redis, l'intention de ce – d'examen de révision, d'organisme d'examen est centré sur trois agences : l'UES, le BDIEP et le CCOP. Ces trois agences font partie des trois systèmes de surveillance des services policiers en Ontario.

L'UES c'est un corps – l'UES est une agence civile indépendante de la police qui conduit des enquêtes criminelles lors de circonstances où il y a des interactions entre la police et les citoyens qui ont donné suite à des blessures graves, la mort ou des allégations d'agression sexuelle. Quand un incident tombe sous la férule de l'UES, ceux-ci sont avisés et font enquête pour déterminer s'il y a

suffisamment de preuves de la part – pour témoigner d'une action criminelle de la part d'une force policière ou de la police en général. Au fil de ces enquêtes, l'UES rencontre et évalue la preuve qu'ils accumulent. Le directeur décide si des accusations criminelles devraient être portées contre l'agent responsable et fournit aussi le rapport de l'enquête au Solliciteur général.

La deuxième agence de surveillance de police et le BDIEP. Son mandat et de recevoir, gérer et superviser les plaintes du public de la police en Ontario. Ces plaintes au sujet de la conduite, du comportement d'un agent de police ou des politiques et services de section de la police ou le ministère, le département de la police. Lorsqu'une plainte est reçue, le BDIEP revoit ce qu'il y est présenté pour déterminer si on peut passer à une résolution de premier ordre par le service à la clientèle. Si la plainte n'est pas – ne tombe pas sous cette férule ou si cet essai de résolution de différend n'est pas une réussite, alors à ce moment-là on rentre dans une situation de triage. L'organisme a la direction d'éliminer une plainte pour une multitude de raisons. Par exemple, il s'agit d'une plainte frivole ou si celle-ci était fait plus de six mois après l'évènement.

Si une plainte est reçue, le BDIEP peut la retourner, soit s'en occuper ou la retourner au service de police en question ou à un autre service de police pour l'enquête. Suite à cette enquête, si la plainte est jugée valable, il peut y avoir une audience disciplinaire ou si c'est quelque chose de moins sérieux, on peut à ce moment-là penser à un genre de résolution informelle. Et enfin, en plus de se pencher sur les plaintes du public, le BDIEP peut aussi se pencher sur des problèmes de nature systémique qui peuvent surgir suite à une multitude de plaintes au sujet de la police et aussi faire des recommandations pour y voir.

La troisième agence de police et le CCOP, c'est-à-dire la Commission civile ontarienne de la police. Il s'agit d'un organisme décisionnaire et qui si a pour besoin de se pencher sur les mesures – les audiences de mesures disciplinaires et décider des ou régler des disputes portant sur les décisions disciplinaires de la police, des questions de conflit entre les conseils municipaux et les conseils de service de police, et peut aussi s'occuper des enquêtes pour la conduite des services de police de même que les officiers individuels.

Cela étant dit, cette révision ou cette enquête sur les agences d'organisme de la police, je vais prendre cette occasion d'écouter ce que vous avez à dire. Cet examen est un examen indépendant. Cela veut dire que j'ai le loisir d'examiner le fonctionnement de ces agences d'organisme de surveillance. Et cette rencontre avec vous, le public, est un élément critique de ce processus. Je voudrais dire la reconnaissance que je vous prête pour avoir pris le temps de venir me rencontrer le soir et de parler à ces – des évènements ce soir, même si ceux-ci sont difficiles pour vous. Mais cela est essentiel pour que notre revue soit aussi étoffée que possible et aussi étoffée que possible.

En tant qu'examineur indépendant, je considère toute l'information pertinente de diverses façons et si vous voulez bien participer et me présenter votre perspective, je vais considérer toutes vos recommandations.

Alors je vous remercie de votre présence ici ce soir pour nous communiquer vos pensées, vos expériences, à nous et à toute notre équipe, et je peux vous

garantir que dans ce processus, votre voix sera entendue et vos commentaires se retrouveront dans le rapport final. Merci.

[Applaudissements]

P. Grant : Merci Monsieur le Juge Tulloch. Je vais demander à Danielle Dowdy de vous expliquer les procédures de ce soir.

D. Dowdy : Bonsoir tout le monde. Avant qu'on commence j'ai quelques annonces. Si vous voulez écouter en français, comme Pamela a dit, il y a un service d'interprétation. Veuillez vous procurer des écouteurs auprès du technicien à l'arrière. Il est là. Okay. Aussi, voici Christine Mainville. Elle est avocate de la défense et elle est experte en droit criminel. Elle est aussi une Francophone alors elle peut échanger avec vous si vous le souhaitez.

Alors j'ai quelques choses à vous communiquer. Comme nous avons dit avant, cette revue, cet examen ne portera pas sur des cas existants ou des décisions qui ont été rendues antérieurement. (Inaudible) entendre ce que vous avez à nous dire parce que c'est bien important de voir ce que vous avez à nous communiquer. Mais nous n'allons pas rouvrir les dossiers, revoir des cas, il faut que ce soit bien important pour tous.

Voici comment nous allons fonctionner ce soir : une présentation sommaire, des discussions en table ronde. Vous devriez avoir des questions et nous allons vous demander de vous poser, penser, évaluer ces questions pour y trouver des réponses, d'en discuter. Pour ça vous avez quelque 45 minutes à consacrer et ensuite, il y a une session de synthèse à nous rassemblerons tout. Nous vous demanderons ce que vous, à vos tables respectives, avez discuté et décidé. Nous en parlerons un peu plus tard.

Pour que vous le sachiez, ceci est transmis en direct sur Twitter, Facebook, Instagram. Alors nous sommes en division (sic). Vous allez voir les télévisions ici à l'arrière de la pièce, voilà deux choses. On vous demande de parler clairement et d'une voix assez forte pour que les capteurs puissent vous (inaudible). Si vous ne voulez pas apparaître sur la caméra, veuillez nous le laisser savoir et nous allons prendre les dispositions. Vous pouvez ne pas faire face à la caméra ou être en profil.

Nous allons placer données précises sur notre compte Twitter que vous allez voir. Les personnes, si vous les voyez se promener, passent les portraits, ça va. Si vous ne voulez pas qu'on vous photographie, ça marche, ne le dites pas. Vous pourrez aller voir sur notre fil Twitter et vous allez voir ce qu'il en est, et sur le mot clic #BeHeardON comme dans Ontario. Alors si vous avez des observations, vous pouvez mettre vos commentaires et y participer. Merci.

P. Grant : Merci Danielle. Je veux m'assurer qu'il y a quelques choses qui sont claires avant de commencer. Que chacun d'entre vous a signé un formulaire de présence. C'est important car lorsque le rapport sera produit au mois de mars, nous vous enverrons le lien où vous pourrez obtenir votre copie personnelle, et votre signature ainsi sûr que vous recevrez ce rapport. Je veux m'assurer aussi que tout le monde à sa table a le formulaire, 11 questions. Et nous vous

demandons d'aborder ces questions, d'en parler, d'enregistrer vos – le sens de vos discussions lors de ces 45 minutes à venir. Et je demande aussi que chaque personne se choisisse un porte-parole qui fera le rapport des discussions après ce 40 (sic) minutes. Nous passerons un micro à chaque table et ce sera là l'occasion d'y ajouter dans la synthèse. Cependant, compte tenu du nombre ici et la grandeur de cette pièce, nous vous demandons, et aussi pour que nous soyons (...) d'enregistrer toutes les réponses, si variées soient-elles, (inaudible) table ont demandé si des gens ont déjà dit la même chose, vous pouvez simplement dire que vous êtes d'accord et souligner les points que vous avez discutés à votre table de ce méli-mélo concordant.

Est-ce que chaque table a sa liste de questions? Bon. Ce qui arrivera au cours des prochaines 45 minutes c'est que les membres de notre équipe qui vous a été présentée, y compris moi-même, nous passerons parmi vous. Nous écouterons un peu des conversations, non pas pour – pour influencer vos décisions mais répondre à certaines questions, donner des clarifications si vous voulez bien. Je vais tenir compte du temps et je vous en aviserai et vous saurez si et quand les 45 minutes seront écoulées, vous le saurez d'avance.

Alors sans plus tarder je pars mon chrono et dans 45 minutes c'est le rapport. Y a-t-il des questions avant que nous commençons? Nous pourrions répondre à vos questions alors que nous passerons parmi vous. Nous voulons amorcer le processus alors je vous demande de commencer, et je vous remercie. Nous répondrons aux questions que vous avez lorsque nous passerons à votre table. Merci.

P. Grant : Puis-je avoir votre attention s'il vous plaît? La période de 45 minutes et maintenant écoulée et j'aimerais que nous commençons à faire le rapport, à partir de Leann à la dernière table.

Leann : Bonjour. Ça marche. Très bien, merci. Voyons si je peux faire le résumé de nos discussions, parce que nous avons couvert beaucoup de terrain. Je m'excuse, j'attends que les gens là au fond de la salle se taisent.

Bon. Alors voici ce que nous avons. Nous avons eu une discussion étoffée. J'ai essayé de saisir le sens de ce que nous avons discuté. (Inaudible)...

P. Grant : Leann, est-ce que tu pourrais te lever? Il y a des gens qui disent qu'on veut te voir.

Leann : Oui. Ça a été une dure journée.

Donc d'abord et avant tout, nous avons parlé de nous (inaudible) que les rapports de l'Unité des Enquêtes Spéciales sont publiés entièrement. Nous voulons savoir comment les décisions sont faites. Comment (inaudible) que lorsque les recommandations sont faites, celles-ci sont mises en pratique et qu'on leur donne un suivi. Nous voudrions avoir une – nous voudrions que la décision de blessure grave inclut des blessures psychologiques. Nous voudrions que cela soit agrandi en fait de discussion, et nous avons des préoccupations à cette période de limite de six mois. Nous reconnaissons que des personnes

traumatisées par certains événements pourraient avoir besoin d'une période plus longue que six mois pour se remettre de cette expérience.

Nous croyons que tous les organismes de surveillance devraient être en mesure de revoir les données de la police et que ces données soient rendues publiques, et que des mécanismes de surveillance devraient être en mesure de revoir si les bonnes accusations ont été portées et si elles n'ont pas été faites, pourquoi. Et nous voudrions avoir qu'il y ait un rapport à la communauté sur une base trimestrielle.

Nous voudrions aussi avoir ici, à Ottawa, que le processus des plaintes n'est pas très accessible, surtout si vous avez des questions de santé mentale, un statut inférieur, statut économique inférieur ou des moindres aptitudes. Nous voudrions que les données qui sont assemblées soient publiées, soient publicisées ou rendues disponibles au public. Et nous voudrions aussi avoir les données démographiques sur les gens qui se plaignent de la police et de la façon dont ils font leur travail.

Nous voulons aussi (inaudible). Nous reconnaissons que l'UES a des échéanciers précis, à savoir quand les enquêtes doivent être complétées. Nous avons que cela prend plus de temps et nous voulons savoir quels sont les critères pour allonger ces échéanciers. Et en fin de compte ou ultimement, nous voudrions que ces mécanismes, ces organismes de surveillance s'assurent que les forces policières sont responsabilisées de leurs gestes. Et en dernier, nous voudrions voir que le service de police établisse et mette en vigueur le modèle de Philadelphie vis-à-vis des dames qui sont sujettes de violence et de violence sexuelle.

[Applaudissements]

P. Grant : Merci Leann. On va passer à Sylvie.

Sylvie : Bonjour. Nous avons aussi eu une discussion animée et nous voulons parler de trois éléments clés. Plusieurs questions, 5, 8 et 11, nous croyons que pour le – les organismes de surveillance de la police ne sont pas assez ouverts de ces enquêtes et à ce que je sache, il n'y a eu qu'un seul cas qui a été révélé à l'UES, c'est un cas de Toronto. Nous croyons que chaque instance doit être publicisée pour qu'il y ait plus d'informations données aux contribuables après tout. Tout devrait être transparent et tout devrait être responsabilisé.

Numéro 8, nous croyons que les anciens policiers, les agents de police ne devraient pas être des enquêteurs parce qu'il y a conflit d'intérêts là. Nous (inaudible) que les vérifications d'antécédents soient faites de façon à ce qu'il n'y ait pas d'agent de police dans ça. Ça devrait uniquement être des citoyens ordinaires. Un exemple : l'UES avait des membres civils mais aussi des policiers à la retraite; nous croyons que cela soit des citoyens ordinaires.

Et au numéro 11, nous croyons que s'il y a des malversations, s'il y a des malversations, un policier devrait être mis en congé sans solde plutôt que d'être mis dans une – pour un poste administratif, parce que le genre de que ce soit qui arrive aux citoyens ordinaires, j'ai eu l'expérience; un ancien collègue de travail

qui a été suspendu pendant une période de deux ans, pendant deux ans avant d'être renvoyé. Nous croyons qu'un agent de police ne devrait pas être suspendu avec solde en accusation de malversation.

[Applaudissements]

P. Grant : Patricia? Prochaine table?

Participant : Merci. Nos discussions ont porté sur l'UES. Nous croyons qu'il devrait y avoir plus de renseignements divulgués au public, à savoir comment ils fonctionnent surtout dans les enquêtes qu'ils mènent. Certains renseignements sont publicisés mais pas tous. Beaucoup ne le sont pas. En ce qui a trait aux droits de la personne, nous croyons qu'il devrait y avoir plus d'informations (inaudible).

Le processus d'une plainte contre la police devrait être un peu plus ouvert au public de façon à ce que les gens puissent connaître le processus et ça devrait aussi être mis dans le programme d'études des conseils scolaires à la grandeur de la province.

L'UES et les autres organismes qui s'occupent des plaintes de la police devraient avoir accès au personnel de liaison. Nous croyons que les communautés culturelles qui reçoivent des services de la police peuvent avoir un des personnels chargés des relations publiques et les policiers, les forces policières peuvent utiliser les gens qu'ils embauchent pour faire des liens avec ces représentations culturelles. Il doit y avoir une consultation avec la communauté et la police, et une formation peut être de rigueur pour faciliter la relation de ces gens de façon qu'ils soient de bons représentants de la communauté dans les services de police.

À ce moment-ci, plusieurs policiers qui travaillent ne sont que des officiers ordinaires; ils ne sont pas des gens qui peuvent établir des liens dans les communautés, surtout les communautés culturelles pour lesquelles ils travaillent.

Je passe le micro maintenant.

Participant : Je veux dire que nous avons une personne à l'interne parce qu'il a été un agent de police lui-même pendant plusieurs années, alors nous avons parlé beaucoup de l'UES. Nous avons parlé des données. Je ne dirai pas ce que les gens ont parlé. Nous avons parlé du besoin d'avoir des données au sujet, par exemple, du nombre d'enquêtes que l'Unité des enquêtes spéciales fait portant sur des groupes minoritaires ou des groupes raciaux. Nous avons parlé aussi de perception.

Une discussion a suivi sur le fait que les gens ne se sont jamais prévalus du service de plainte et pourquoi, et on a parlé de perception que les policiers ne portent pas d'attention...

(Inaudible). Je comprends. Je vais essayer, je vais rester assis.

Alors nous avons parlé de cette perception où les gens parlent d'agression sexuelle antérieure ou du harcèlement criminel. On ne les considère pas comme

étant des personnes crédibles; qui ne valent pas la peine d'être crues, et cette perception est là. Et il y a un besoin de créer des liens de confiance entre ces gens.

On a parlé là d'agents de liaison, on parle du modèle dans les écoles publiques. Dans Ottawa-Carleton ici nous avons des officiers de différentes races, ce sont là des agents de liaison qui pourraient travailler ou de personnes qui pourraient travailler pour aider les agents de police dans la liaison avec les communautés. Merci.

Participant : Bon. Brièvement, il n'y a pas, dans l'ensemble il n'y a pas, au sein de la police il n'y a pas de reconnaissance de (inaudible), en ce qui a trait des membres de nos (inaudible) qui ont eu des expériences avec la police. Nous avons parlé de représentation. On nous parle simplement des communautés marginalisées de service et aussi croire qu'il devrait – il ne pourrait y avoir un membre de chaque groupe pour (inaudible) pour la structure de chaque qui serait arrangé. Il doit y avoir plus de transparence et l'information doit être rendue publique.

L'UES devrait être formée et les policiers devraient commencer sur les qualifications et les antécédents. Les agences qui collectent des données (inaudible) exercent une influence (inaudible) et les données devraient être revues dans les experts de chaque domaine. Les rapports d'enquête de l'UES devraient être publicisés. Le rapport annuel devrait être publicisé, rendu disponible, je ne crois pas ça l'est fait actuellement.

On va augmenter la sensibilisation et la (inaudible) des gens, être plus proactif et publiciser ces données et de maintenir ces (inaudible) à jour. Les noms des policiers devraient être publicisés et les agents devraient être suspendus durant l'enquête. Ça rendrait la confiance à plusieurs gens.

P. Grant : Maintenant le micro va à Marie-Christine à cette table.

M.-C. : Merci. Je ne redirai pas ce qui a déjà été dit mais je vais ajouter quelques points.

La première question qu'on va passer c'est si les gens connaissent les trois organismes. La Commission civile de police de l'Ontario. J'en ai déjà entendu parler. C'est peut-être un des problèmes ce manque de connaissance. L'autre chose c'est que les gens ne connaissent pas l'organisation et ne connaissent certainement pas le processus pour les *claims*. Nous demandons aux gens qui ont – où ça commence, comment ça marche. Nous avons besoin de plus de renseignements. Plus de renseignements, plus d'informations à savoir pour que le public comprenne le processus, qu'il comprenne que c'est indépendant et qu'on va les écouter.

Les gens disent, pourquoi devrais-je me plaindre? Les policiers vont gagner de toute façon, on ne m'écouterà pas. Alors voilà le problème. Nous devons surpasser cette stigmatisation, nous assurer que l'organisation et le public en général connaît le processus. Nous devons avoir plus de transparence, que les rapports soient publicisés ou rendus publics. Et surtout s'il y a eu des

malversations. Et s'il n'y en a pas, bien à ce moment-là, le policier est aussi un membre et une personne qui mérite d'être reconnu si rien n'est arrivé.

Pour la question en ce qui a trait est-ce qu'un policier, le travail de policier dans ces organisations, nous croyons qu'un mélange de l'ensemble des deux, des membres de la communauté et des anciens policiers, car ils ont des connaissances des groupes de policiers. Mais ça ne devrait pas être seulement que des ex-agents de police.

En ce qui a trait à la collection des données, nous croyons que c'est important à ce que ce soit rassemblé mais les données doivent être protégées, règlementées et seulement les gens qui peuvent – ont besoin d'y avoir accès peuvent y avoir accès. Parce que nous voulons que ce ne soit pas utilisé pour des poursuites mais servirait pour des études, la recherche et autres activités du genre et non pas pour base de poursuite. Alors ces données doivent être protégées et l'accès doit y être limité.

Le reste a déjà été mentionné par les autres.

P. Grant : Merc. Christine, pourriez-vous passer le micro à (Nom) là, à ce moment-là?

Merissa : Bonjour. Bonsoir tous. Moi aussi je ne dirai pas ce que les autres ont dit. Mais pour vous donner un ensemble de nos discussions à cette table, nous avons plusieurs années d'expérience de travailler dans la communauté et avec la police alors avec nos expériences de rapport avec la police ont été bonnes et mauvaises. Des expériences personnelles. Mes expériences avec les policiers ont semblé changer une fois que j'ai appris des connaissances légales.

Jeunes, ça a été plutôt négatif mais une fois que je suis passée par l'École du Barreau, j'étais été bien différence. Oui, j'avais plus d'éducation et j'étais en mesure de m'affirmer plus et les policiers ont réagi à ça lorsque je posais des questions. Ils ressentaient que j'étais connaisseuse du sujet et ils savaient que je n'étais pas quelqu'un qui prendrait peur facilement. Cela semblait avoir toute une différence.

L'éducateur à notre table a mentionné, a dit que lorsque nous parlons pour nos communautés, nos enfants, nous devrions montrer aux gens qui ont des expériences négatives avec les policiers de les inviter à porter des plaintes mais nous seront là pour les aider à naviguer ce processus-là. Parce qu'une personne qui va essayer de faire tout ça, ce n'est pas facile à comprendre car le mécanisme de protection de ces organismes de surveillance, on croit qu'on ne nous écouterait pas. Les plaintes seront envoyées et on ne vous écouterait pas comme il faut ou en fin de compte, on innocentera le policier, et il faut que le plaignant soit prêt à passer à travers ce processus et il pourrait faire l'objet de persécution par la police, ce qui peut se passer. Il faut que les gens soient prêts à savoir ça.

En ce qui a trait à la structure, la composition de l'Agence, on a dit, un tiers policiers, deux tiers civils. Nous reconnaissons l'expérience des policiers qui devraient y siéger mais que les citoyens doivent être là aussi pour participer au processus et pouvoir veiller sur le processus.

Quant à la publication des agents, s'ils font l'objet d'une enquête, nous croyons qu'ils le devraient parce que si les membres du public sont publicisés au pays lorsqu'ils sont arrêtés, il en irait de même pour les policiers lorsqu'ils font l'objet d'une enquête. Si on les innocente, à ce moment-là ça aussi ça devrait être publicisé.

En ce qui a trait – une de nos recommandations était de laisser l'UES sur l'ORCID (sic) de façon à ce qu'il y ait plus de surveillance. Les policiers devraient être en mesure d'examiner la formation des policiers à tous niveaux. Une fois qu'un policier fait partie d'un groupe de police communautaire, une recommandation qui se fait au – recommandation générale, lorsque ces agents vivent au milieu de la communauté pour améliorer ses relations, de ne pas se – de ne pas se – revenir à leur mentalité de policiers de service une fois que ce (inaudible) sont rétablis dans le système.

Nous voudrions aussi des différents protocoles de police, une indépendance de la police pour éviter des situations où c'est la police qui enquête la police. Une recommandation a été faite que le chef de police devrait être en mesure de faire – de parler ou de faire des mesures (inaudible) aux policiers sans passer par les syndicats de policiers.

Alors qu'on ne parle pas aux questions, notre table avait mentionné que si ceci est un endroit sécuritaire pour avoir ses situations, on pourrait peut-être améliorer ce qu'on pourrait faire pour la participation de toutes nos communautés avant même de commencer à discuter.

Donc a bien parlé des sujets que nous avons discutés. Autres commentaires que nous avons faits chez nous c'est qu'un système écrit pour faire des plaintes est passé date. Cette préoccupation de documentation écrite c'est que les plaintes peuvent facilement disparaître. Alors on – une utilisation de la technologie pourrait améliorer ce processus de plainte. Il y a un manque de transparence et de clarté à savoir comment le système fonctionne et quelles plaintes finissent par être réglées par un processus informel.

Nous avons, à cette table, dit que d'ex-policiers ne devraient pas servir d'enquêteurs. Il devrait y avoir un numéro de plainte et toutes personnes qui se plaignent, ça serait une façon que les plaintes faites contre la police ne s'évaporent pas. Un commentaire qui (inaudible) qu'un plaignant devrait être en mesure, la réponse de l'agent à la plainte qui est faite, il ne s'agit pas seulement de l'agent voyant la plainte mais aussi que le plaignant doit voir la réponse de l'agent. Le plaignant devrait recevoir plus de temps pour répondre lorsque le bureau de surveillance demande plus de renseignements. Et dans l'ensemble, à la table on croyait que les échéanciers qui étaient donnés, par exemple cet échéancier de six mois est insuffisant dans l'ensemble, les échéanciers ne le sont pas.

En ce qui a trait à la question 9, nous avons eu une discussion, une conversation. L'effort collectif est que si vous allez assembler ou colliger des données raciales par exemple, il faudrait que ce soit des – les données qui sont intègres et une façon de s'assurer que les données sont précises, sont

juridiques. Ça ne devrait pas être sur – ça ne devrait pas être simplement, en fait, une perception de la (inaudible) personne.

Je voudrais aussi dire que des actions disciplinaires qui sont sur le site Web de données doivent être intégrées dans une donnée disponible sur un site Web, parce qu'à ce moment-ci vous ne pouvez pas le faire, c'est très difficile. Autre chose c'est que les policiers doivent avoir leur propre assurance, leurs propres avocats; nous ne devrions pas payer pour leur représentation.

[Applaudissements]

P. Grant : Merci Merissa.

Peter : Ce n'est pas ici un consensus que je vous présente. C'est un amalgame. Je vais vous parler des différents points dont le point numéro 11. Nous avons un ombudsman provincial qui devrait être en mesure d'évaluer, d'avoir évalué les rapports d'UES, si au besoin faire des rapports. Notons que le *Toronto Star* a rapporté que 3 400 rapports de l'UES qui ont mené à 16 accusations et six policiers en prison. On voit là un système qui a été conçu pour échouer. (Inaudible) est que nous ayons un service distinct, spécialisé avec ses propres enquêteurs, sa propre équipe légale et ses autres procureurs et cela devrait être, c'est faisable, un service national.

Nous avons trouvé qu'il y a trop de pression sur la police et ils ne sont pas nos amis (sic), ce sont des fonctionnaires et ce sont des gens du public et ils sont des membres de notre communauté. Nous devons noter ça. Il y a une forte impression que les policiers sont surchargés; on leur confit tellement de choses qu'ils ne peuvent pas toutes les faire et ce dont quoi ils s'occupent ce n'est pas une assignation juste et de circonstance. Il faut qu'il y ait un meilleur filtrage, une meilleure séparation. Alors l'UES était un essai d'atteindre ce but mais c'était insuffisant.

La responsabilisation a été mentionnée. Et nous sommes tout à fait d'accord avec ça, la transparence à une plus haute norme. Par exemple, il y a 360 – caméras d'angle à 360 degrés qui pourraient permettre de voir la situation globale. La police devrait être démilitarisée, dé-financée et tout ça. Nous parlons de surveillance des civils, suppose que les policiers ne sont pas des civils, et cette compréhension essentielle doit changer.

On a aussi dit que les policiers de l'Ontario devrait faire un exemple de la – la police devrait imiter la loi de la police de Vancouver de ne pas utiliser la loi actuelle pour cibler et déporter les travailleuses du sexe. Les expériences sont différentes. De bonnes expériences, de mauvaises expériences, celles qui ont été battues. C'est tout un choix, toute une gamme d'expériences. Des gens ont parlé d'agents de police de ne pas faire de rapport, c'est trop difficile, c'est trop compliqué. Si les agents de police de niveau supérieur disent au public de ne pas rapporter ces malversations, ça pointe à dire qu'il y a quelque chose de travers.

Surveillance de la police, les questions 5 et celles qui suivent, nous avons parlé de besoins que nous devons avoir des cartes de hockey, un peu comme de

hockey; qui tire qui, qui était le tireur et combien ils étaient, si vous voulez, et vous pouvez compter tout ça. Et qui a été le tireur, qui a été le tiré. Il faut avoir un ensemble complet. Mais pas tout le monde était d'accord avec ça. On n'a pas fait de consensus. Non. Moi je dis, moi je suis un Canadien, je n'en veux pas de ça. Éliminez ça, certainement.

Alors comme vous voyez, ce n'est pas une entente complète mais d'ensemble assez générale que sur la transparence est de rigueur, qu'il devrait y avoir des rapports complets, par exemple de l'UES. Question de rapports trimestriels, intérimaires, des rapports compréhensifs et des données disponibles. Et on devrait ouvrir des choses à moins qu'elles ne soient classifiées plutôt que l'inverse à ce moment-ci.

Alors c'est cette transparence qu'on veut voir ici si vous voulez avoir un système qui est crédible.

P. Grant : Merci Peter. Le micro.

Participante : Merci. Bon. Chez nous, à notre groupe, nous avons, nous étions deux personnes (sic). Mon collègue visite d'Alberta alors aussi c'est surtout ce que je – ma perspective (inaudible) de recherches et de recommandations, de recherches communautaires que j'ai faites, ce sont des recommandations.

Bon. De façon générale, nos expériences (inaudible) et dans certains espaces avec un policiers, nous ne nous sentions pas tout à fait l'aise. Nous croyons qu'il faudrait abolir les forces policières, nous croyons (inaudible) des recommandations, nous croyons que les données assemblées, pas de problème, devraient être axées sur les races, selon les sexes. (Inaudible) des ségrégations, si vous voulez, (inaudible) de classe, les conseils de police doivent suivre (inaudible) sur les personnes de race en crise avec (inaudible) et établir une police à savoir comment les policiers doivent faire affaire avec les citoyens qui ont des problèmes mentaux.

Les actions des policiers devraient – membres – devraient ne pas être de l'UES et ne devraient pas être dans les enquêtes dans les autres agences. Il faudrait que les policiers voient, suivent les résultats et l'UES devrait suivre le suivi des accusations portées en fonction des enquêtes. Et venant de conversation d'hier soir, il devrait y avoir une proportion de dénonciateurs d'abus qui permettraient aux policiers de rapporter des instances de violence et de discrimination au sein de la police par les policiers et l'UES ou quiconque devrait travailler avec le syndicat des policiers. Et moi je ne suis pas tout à fait sûre, venant d'un même travail,

Interprète : inaudible.

Participante : Les noms des policiers qui ont été tués par les gens – qui ont été – tué, des gens, suite à la police ou de gens qui s'enlèvent la vie en présence de la police devraient savoir (inaudible), devrait faire une revue des forces policières et de ces questions de demande d'identification.

Le BDIEP, en ce qui a trait sur le domaine pour les normes professionnelles devrait revu. L'utilisation d'avocats, d'adjudicateurs devrait être revue et finalement, le BDIEP ne devrait pas éliminer les plaintes qui sont plus de six mois; c'est une période trop brève. Et nous avons reconnu qu'il y a des limitations (inaudible) au BDIEP.

P. Grant : Merci. Le micro à la table arrière s'il vous plaît.

Participant : Très bien. Alors comme nous avons tous ici, nous allons dire qu'il y a beaucoup de personnes bien rusées et intelligentes et vous avez touché à peu près à tous ce que nous avons trouvé ici. Alors nous ne répéterons pas tout ça mais nous allons souligner quelques éléments clés.

Et cela se portait surtout sur la formation pour reconnaître les compétences culturelles. Il doit y avoir un engagement à financer cette formation. C'est une chose de dire que c'est important d'avoir une formation mais c'est autre chose de mettre des campagnes d'éducation, de sensibilisation, de racisme anti-Noirs, anti-Indigènes, anti-Islamiques. Tout cela c'est des choses qui se passent aujourd'hui, qui existent aujourd'hui. Nous devons avoir des campagnes de sensibilisation qui s'adressent à ces discriminations. Il faut qu'il y ait des gens, à savoir des gens qui sont capables de décrire ce de quoi il sait que d'être marginalisé sur le plan racial ou autre. Et ça devrait être à partir d'en haut en descendant et ça devrait être dans tous les domaines des services de police.

Il faut avoir un élément de dissuasion proactif, un cycle qui assure une responsabilisation. Ces agences, ces consultations de surveillance de la police ne sont pas neuves; ça fait longtemps que ça se produit, que ça se passe. Mais il devrait y avoir un contrôle pour s'assurer qu'on ne répète tout simplement pas le même discours à tous les cinq ans. Je crois qu'il faut se rendre – que nous nous responsabilisons, et nous et les prochaines générations qui ne seront pas obligées, elles aussi, de venir prendre un mercredi soir pour venir parler d'une chose qui nous afflige depuis longtemps.

En plus de ça, nous avons dit, il faut faire le suivi des données, à question 8. La question des données, la collecte des données est très importante pour s'assurer que nous sommes en mesure d'être responsables et prendre des décisions axées sur ces données. Tout cela étant dit, c'était un des points sur lesquels nous avons semblé et nous voulions nous assurer que les politiques législatives seront établies pour répondre aux besoins systémiques pour les communautés vulnérables et raciales. Si on instaure ça au fil des générations, mes enfants n'auront pas à redire tout ceci plus tard.

[Applaudissements]

P. Grant : Puis-je ajouter un commentaire? Je crois qu'il y a des gens qui sont à l'aise et d'autres qui sont silencieux. Est-ce qu'ils ont parlé? Et c'est important, au sein de notre communauté, que nous encourageons la pensée critique. Et cela étant dit, nous ne voulons pas que cela (inaudible) et de croire que tout silence qui puisse arriver, que ce silence-là n'arrive pas au sein de nos communications.

Le prochain micro se trouve ici.

Participant : Je suis bien heureux de voir vous tous et chacun car nous venons voir comment peuvent être les recommandations, la police, les services de police de la région de Ottawa.

De ce que nous avons vu, tous les éléments qui ont été discutés ce soir, nous en avons déjà parlé ce soir. On ne répond pas.

La question numéro 2, avez-vous eu de bonnes ou de mauvaises expériences avec la police? Moi j'ai eu une mauvaise expérience mais cette mauvaise expérience a été contrecarrée par cette bonne relation que j'ai établie plus tard avec le chef de police, Vince Bevans, et que j'avais développée à l'église; il venait nous rendre visite, qui (inaudible) occasions spéciales. On venait pour, par exemple, les pompiers, les ambulanciers d'urgence. Nous invitons les policiers ou les ambulanciers. Ces gens-là nous les célébrons plutôt que de les dénigrer. Et chaque année nous fêtons les gens de la communauté, les gens qui nous aidaient, qui nous donnaient dans la communauté et nous avons développé une relation que même les jeunes venaient à connaître les agents de police. Et ceux-ci faisaient un bon travail.

Croyez-vous que les agences de surveillance de la police sont assez ouvertes? Assez transparentes pour leurs enquêtes? Je ne crois pas. Surtout, croyez-vous que l'UES, les équipes de l'UES partagent assez d'informations avec le public en ce qui est de leurs enquêtes concernant les agents de police? Je ne crois pas qu'on dise tout. Il y a de l'information qu'on ne divulgue pas au public et les gens veulent savoir ce qui se passe car les agents de police sont là pour protéger et servir, et à ce moment-là nous devons savoir ce qui se passe.

Nous devons être transparents vis-à-vis d'eux dans nos enquêtes et dans leurs enquêtes qu'ils font sur nous. Si vous croyez qu'ils ne partagent pas assez d'informations, comment pensez-vous qu'ils pourraient s'améliorer? Quelles informations croyez-vous que les gens devraient savoir après une enquête de l'UES? Je crois que tout ce qui est fait dans une communauté en ce qui a trait à une enquête sur la police devrait avoir fait l'objet d'un conseil indépendant qui travaille avec le comité pour que les – communiquer aux citoyens ce qui se passe.

Il y a parfois des situations où c'est les communautés, disons un garçon est prisonnier qui a fait quelque chose de très mauvais, très méchant et qui se retrouve, on le remet dans la société. Il faut que les gens – doivent le savoir. Les gens doivent savoir qui vit dans leur communauté et surtout si c'est une personne qui a fait quelque chose de travers.

Est-ce que des anciens policiers devraient travailler comme enquêteurs de l'UES ou au BDIEP ou au CCOP? Je crois que, pour moi, tout ça c'est un conflit d'intérêts. On pourrait y voir du favoritisme. Parce que les policiers sont une famille et lorsqu'une famille se sent – lorsqu'une famille est blessée, d'autres personnes peuvent se – être blessées. Alors il pourrait y avoir une protection ici parce qu'il y a des agents de police qui sont bons, des agents qui sont moins bons, et les bons policiers n'aiment pas voir les mauvais policiers faire quelque

chose. Alors je ne crois pas qu'ils devraient être des enquêteurs dans ces unités. Merci.

P. Grant : Pourriez-vous passer à Temeka (ph)?

Temeka : J'espère que (inaudible) pas si je demeure assise.

Nous sommes tous d'accord ce soir que les données devraient être accumulées, colligées et comme on a dit, (inaudible) nous croyons qu'un organisme indépendant devrait être établi, organisme qui aurait pour mission de recevoir les données des différents agents et qui contrôlerait donc ces données. Et ce sont eux qui pourraient administrer l'accès à cette information parce que certaines...

Quant aux données que nous croyons devraient être colligées, je crois qu'il y a – ce sont des perceptions de policiers comment ils voient l'évènement, et nous devons voir comment ils obtiennent l'information, soit du système de répartition où ils les reçoivent et qu'est-ce qui en arrive, quelle influence cela a dans la réponse à un appel. Quel effet ça a sur, par exemple, l'usage de la force. Et aussi savoir qui fait les plaintes.

Autre chose dont nous avons discuté, c'est une ouverture, une transparence davantage. Par exemple, on veut savoir l'ancienneté des agents qui sont impliqués dans des incidents. On devrait avoir à quelle division (inaudible), combien d'officiers sont présents et quel genre d'équipement ils ont, parce que nous savons que *sometimes* – parce que parfois plus les policiers sont militarisés, on voit une augmentation de force létale. Alors nous croyons qu'il est essentiel d'avoir cette information parce qu'on veut faire un lien cause-effet. Et nous disons que le nom des agents qui font l'objet d'enquête devrait être publié.

Nous ne partageons pas les idées à savoir quand ce moment devrait être disséminé ou communiqué, à savoir si c'était au début de l'enquête ou lorsque l'UES le présente. Mais d'une façon ou d'une autre, il faut qu'elle soit distribuée, surtout si les victimes – l'une des victimes est (inaudible) les agents de police aussi devraient être publiés.

Et en ce qui a trait lorsqu'une enquête de l'UES est amorcée, souvent, lorsqu'il y a des communiqués de presse, on parle de l'information dans un contexte pour essayer de porter une influence sur l'opinion publique. Avant la conclusion de l'enquête, nous croyons que toute information qui est communiquée devrait être, dans cas-là, simplement des faits. Par exemple, les évènements A, B, C, D, E se sont produits et il y a enquête.

Et une de choses que nous avons discutées, de ce que nous avons discuté en fait d'indépendance des agences de surveillance, nous croyons qu'il devrait y avoir une plus haute proportion de citoyens et que ceux-ci peuvent être formés et qu'on peut leur confier la responsabilité de faire ces enquêtes. Nous parlions de gens, d'universitaires et autres. On parlait du risque d'avoir simplement des anciens agents de police, des ex-agents de police là, surtout quand on compte la culture fraternelle des policiers, et il faut qu'il y ait une plus grande répartition du public qui le serve.

Je continue à (inaudible) tout de suite. C'étaient là les grandes lignes. Et je vous remercie pour ce que vous avez dit, et le plus gros problème que nous avons maintenant n'est pas de faire des recommandations mais c'est de les voir incluses, mises en œuvre et avec une importance et avoir du mordant avec les commissions de surveillance, d'organismes de surveillance en Ontario.

P. Grant : Il est 7 h 59 du soir. Nous avons reçu la rétroaction de toutes les tables. Ce que nous allons faire c'est que je vais vous envoyer une question d'ensemble. Est-ce que tout le monde est content? Y a-t-il autre chose à dire? Et nous allons conclure.

Participante : Un point que j'avais oublié de mentionner de notre liste et ce que je veux dire c'est, lorsque les enquêtes sont conclues, l'information doit aussi être communiquée aux communautés instantanément. Et lorsqu'un événement qui a suivi, qui a nécessité la participation de l'UES, nous voudrions que cette enquête, que l'enquête, l'agent qui est chargé de l'enquête soit – n'ait plus d'autorité à savoir qu'est-ce qui a pu se passer des événements et que le rapport soit fait à l'UES non pas plusieurs mois ou le temps de repenser et de donner ces – quel est l'agent, s'il y a plusieurs agents, qu'ils soient isolés et que ceux-ci soient – puissent le donner immédiatement et non pas des mois après qu'ils aient pu ajuster leurs histoires avant de les communiquer à l'UES.

Participante : Alors ma question parle de l'établissement de liens communautaires, c'est des représentants de l'UES (inaudible). Est-ce qu'il y a quelqu'un qui représente l'Unité des Enquêtes Spéciales? Alors quelle est votre stratégie de participer aux relations avec la communauté? Quelle est votre stratégie? Nous avons cherché de partager avec vous pour nous dire ce que nous voulons avoir de mandat. Alors il n'y a pas eu de réponse.

Ma question est donc, quelle est la stratégie que vous avez et que pouvons-nous faire en tant de stratégie? Que peut-on faire pour que vous veniez travailler avec nous?

Interprète : Inaudible. Inaudible.

M. Tulloch : C'est une bonne question. Je vous suis reconnaissant pour (inaudible). Je suis ici pour écouter ce soir, pour savoir ce que vous avez déjà fait. C'est ce que je peux faire c'est vous donner une façon dont vous pouvez communiquer avec moi et nous pouvons parler à beaucoup de collaborations (sic). C'est ce que nous voulons faire à ce moment-ci. Il s'agit, c'est une consultation à ce qu'on peut voir au sujet des agences de surveillances ou des organismes de surveillance.

Interprète : Inaudible. Inaudible. Le commentaire est inaudible; le locuteur ne se sert pas d'un micro.

[Partie non interprétée]

[Applaudissements]

??? Combien de minutes nous reste-t-il?

M. Tulloch : Je voudrais voir la main de gens qui voudraient dire quelque chose maintenant. Un, deux, trois. Gardez la main levée s'il vous plaît. Bon. Je comprends. Il y a un, deux, trois, quatre, cinq, six et *seven*. Bon. Sept. Alors ces sept personnes, et il n'y a plus de parole après ça, les autres ne pourront plus parler.

Participant : Je voudrais attirer l'attention à cette relation qu'il doit y avoir de deux voies entre la police et le public en général. Je veux reconnaître une tragédie qui s'est produite au Nunavut, Douglas Scott. C'était assigné à la petite communauté de Lake Harbour. Il y avait une personne en état d'ébriété qui conduisait le soir et Scott est venu voir pour savoir et le jeune homme l'a tiré, ce jeune policier de la gendarmerie, il avait 20 ans. Le CBC est allé rendre visite à la communauté, a fait une enquête et il y a un adolescent qui a dit : « Je l'aimais ce type-là. C'était un frère. » Et c'est le genre de relation qu'il devrait y avoir. Mais je parlais à quelqu'un qui connaissait bien le tireur, il disait : « C'est pas surprenant. Il déteste les policiers. » Alors j'ai dit : « Pourquoi il détestait les policiers? » Et le policier à Iqaluit avait été appelé chez eux, il avait été malmené alors il détestait les policiers. Il ne savait pas comment répondre à la police et les policiers ne savaient pas comment réagir à lui.

Nous avons trop de tragédies des deux côtés. Nous devons savoir. Les policiers – les citoyens doivent savoir comment réagir et les policiers doivent savoir comment faire affaire avec les gens. C'est facile de dire quelqu'un qui marche dans la rue au milieu de la nuit : « Excusez-moi. Qu'est-ce que vous faites? Je vais vérifier si tout va bien. » Si vous avez une mauvaise réponse, donnez-lui, « retournez à la maison. » Ne le traitez pas comme une ordure parce qu'il n'est pas supposé d'être là à cette heure-là du matin. Et la réponse de devrait être aussi : « Oui Monsieur l'agent? Qu'est-ce que vous faites ces jours-ci? »

Alors c'est tout à fait important des deux côtés qu'il y ait des communications et de la compréhension des deux volets, de chaque côté.

[Applaudissement]

Participant : Ma participation ici se porte sur la force majeure ou la force létale ou de haut niveau pour le... Ce que ce comité fera, il devrait réduire l'emphase des policiers, tirer pour tuer. Les policiers devraient être formés pour tirer pour immobiliser ou désarmer quelqu'un. Et à moins que la vie d'un policier soit au point – en risque sérieux, je ne vois pas à quoi ça sert de tuer une personne. Du pays où je viens moi, on dit tirer sur les membres inférieurs pour empêcher un criminel de fuir afin de l'incapaciter. Vous voulez aller simplement pour l'œil de bœuf si le criminel menace le policier. Et c'est un point que je voudrais souligner.

L'autre point est, lorsqu'on va prendre un suspect, ça ne vaut pas la peine de lui coller le visage sur le ciment parce que là vous l'empêchez de respirer et si quelqu'un ne peut pas respirer et il y a deux, trois, quatre, cinq policiers, certains d'entre eux sont assis sur lui et le tapochent, la personne finira soit dans l'unité des soins intensifs ou à la morgue. Merci.

[Applaudissements]

Participant : C'est une question de savoir quand les rapports sont disponibles. Il y a quelques jours le rapport de l'université York a été publié. Il est publié. Les médias se sont trompés, les gens se sont trompés et le public s'est trompé, on tous mal interprété ça. On parlait du profilage. On parlait que c'était du profilage et de la stigmatisation raciale, ce n'était pas ça. Je vous dirais que lorsque ce rapport sera publié, le processus de dissémination et le sommaire doivent être bien précisés, doivent être bien planifiés pour que nous ayons la substance du rapport.

Autre chose. Ce sont des recommandations, certaines recommandations qui sont venues de l'université York ne peuvent tout simplement pas être mises en pratiques. Certaines étaient de nature très générale, n'étaient pas spécifiques.

Ce que nous voudrions voir dans votre rapport c'est quelque chose de pratique, de faisable afin que le rapport ne se retrouve pas sur les tablettes pour aucune raison que ça. Merci.

Participante : J'ai parlé du travail lorsqu'on parle de la violence faite aux femmes et le rapport de violence faite aux femmes et des services policiers. Nous avons parlé ce soir de l'UES et le BDIEP, comment renforcer le système. Nous savons qu'en général la femme n'y (inaudible), mais nous devons parler de transparence en avance. Ce que je veux dire c'est que nous n'avons besoin d'attendre un problème et qu'une personne commence à se plaindre parce que ce qu'il faut voir c'est ce qu'il va faire. Si quelqu'un a une rencontre inconfortable avec un policier et il faut prévoir que ce citoyen aussi ait un exemplaire du document. Parce que (inaudible) des plus difficile (inaudible) c'est qu'ils n'ont pas de document. Alors qu'il y a un policier qui va être monté.

L'information c'est la puissance. Les gens ne regardent pas leur propre information, ils ont de la difficulté à amener leurs preuves pour dire que ce qu'on leur a dit qu'ils ont (inaudible) ça peut passer des années à essayer à chercher des renseignements par les lois d'accès à l'information, des années gaspillées à obtenir de l'information. Passons de façon proactive pour s'assurer que toutes les rencontres avec la police donnent une documentation qu'ils ont besoin.

Deuxième chose qui a été dite qui n'a pas été dite encore c'est qu'une de nos préoccupations est que nous savons que l'UES, le deuxième (inaudible) de plainte est une agression par un agent de police. Et nous devons parler de ça de façon ouverte, à savoir qu'est-ce qui se passe dans une recherche à nu ou dans d'autres domaines où la violence sexuelle dirigée vers communautés marginalisées et les femmes, étant donné que celles-ci ne sont pas en mesure de rapporter ça. On parle de choses ici de nos – (inaudible) perspective-là et tout simplement laisser tomber ça.

Quand vous parlez de l'UES, une partie de ce que vous dites se termine par des accidents avec des gens du civil qui disent, sur la diapo, on dit de reçu de blessures d'agent de police (inaudible), donner des blessures ou la mort ou des agressions de genre sexuel. N'oublions pas cette dernière section. Merci.

[Applaudissements]

Participante : J'ai deux commentaires. Un de ceux-ci est d'encourager un encouragement d'autocritique par la police plutôt que de se resserrer, de se fermer et de se protéger lorsqu'une (inaudible) est faite, et lorsque les résultats d'une enquête UES ne mènent pas à des accusations, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas des conclusions à prendre avec ça. Selon mes expériences, c'est un rapport qui avait tout simplement sur place où on pourrait en apprendre quelque chose. On n'a peut-être pas porté des accusations contre des agents de police mais on préfère de meilleures choses la prochaine fois.

Ensuite, c'est qu'il devrait y avoir de la surveillance à savoir comment les – surveillance à savoir comment les rapports de l'OSE (sic) sont rapportés au comité de la police. Parce que je sais qu'il y a un impact là-dessus qui (inaudible). Merci.

Participant : Une question, Il me semble qu'il manque quelqu'un dans l'assistance. Où est le chef de la police? Et la question que je lui poserais est : cette culture interraciale, formation en culture interraciale, je crois que c'est important. Plusieurs d'entre nous se sont échappés de pays où les gens nous pointent les armes à feu. Nous ne savons pas comment communiquer avec la police. Je crois que nous (inaudible) mieux. C'est triste que le chef de police ne soit pas ici parce que je crois que ça ferait une différence.

Moi je suis intéressé à comprendre (inaudible) et peut-être que mon bon ami pourrait me dire ce qu'ils reçoivent en fait de formation interculturelle. Je crois que ça compterait beaucoup et je suis prêt à fournir des idées.

C'était ma question. Merci de cette occasion d'exprimer.

[Applaudissements]

Participant : Parmi les bons commentaires qu'on a faits ou les questions qu'on a demandées ici dans la rencontre où nous étions hier, il y a eu aussi beaucoup de rencontres, j'ai parlé de l'importance comme rapporter (inaudible), qu'il doit y avoir des pénalités pour les enfants qui tuent quelqu'un comme (Nom) a dit. Dans ma communauté, parmi les gens à qui j'ai parlé au sujet de la rencontre d'hier, un des éléments qui est survenu est que le rapport de (inaudible) parlait de l'incapacité de la police de dire « profilage racial » malgré les chiffres, l'information donnée par les chefs qu'ils ont assemblée eux-mêmes par l'université York. C'est une question de confiance.

Et moi, ici, je suis venu ici mais ce que j'ai vu, je sais bien que c'est venu plus tard ce soir, dire, est-ce qu'on (inaudible) question à l'UES d'établir, d'expliquer une stratégie, (inaudible) quand on parle de situations où la vie des gens est en jeu, il y a un problème de manque de confiance. Et nous voulons dire que la police en tant qu'institution ne s'aide pas elle-même, si on veut, parce que des camps de base-ball ou des campus provinciaux, si notre (inaudible)...

Moi j'ai parfois eu, avec un policier – moi je suis un adulte qui doit faire affaire avec mes amis, mes autres – les autres membres de la communauté et les organisations qui n'ont pas confiance dans la police. Les États-Unis ou en

France c'est la même chose. À un moment donné on se pose des questions, Ottawa, Montréal, Toronto, pour donner l'exemple, et on peut inclure Winnipeg quand on parle de la population autochtone, la méfiance de la police n'est pas un problème des civils, c'est un problème des policiers et eux ne s'aident pas aujourd'hui parce que vous avez (inaudible) l'UES qui (inaudible) plutôt que de répondre à une question.

[Applaudissements]

P. Grant : Alors merci à tous. Je passe le micro au juge Tulloch pour conclure. Mais avant que je fasse cela, je veux vous rappeler de signer votre nom à la feuille de présence pour que vous receviez le rapport lors de sa publication en mars, et si les notes que vous avez, veuillez les laisser et nous allons les colliger, les assembler au rapport, à notre rapport. Vous pouvez aussi faire des recommandations. Et vous pouvez faire d'autres soumissions jusqu'à la mi-novembre en – l'information est là, à info@policeoversightreview.ca et vous pouvez adresser les courriels avec des données. [info@policeoversightreview](mailto:info@policeoversightreview.ca) tout d'un mot .ca.

M. Tulloch : Alors je veux remercier tout le monde pour votre aide, vos idées. Merci d'avoir pris le temps de vous présenter ici, de participer à cette consultation. Comme je vous l'ai dit auparavant, votre contribution est importante et est intégrale, non pas à cette communauté mais à ce que nous faisons en Ontario. Votre voix est importante pour nous dans ce processus consultatif. Nous vous avons entendus clairement, nous vous avons écoutés chacun d'entre vous avec diligence et je vous assure que vos voix seront portées, vos recommandations transmises ou revues dans le rapport, incluses dans le rapport.

J'ai aussi compris les commentaires que des recommandations doivent être pratiques pour qu'elles soient mises en œuvre et je vous assure qu'à titre d'équipe, nous allons prendre toutes les recommandations que nous avons entendues dans cette salle et à tous les autres endroits où on a fait des consultations en Ontario et nous allons tout résumer ça, les synthétiser, si vous voulez, et nous assurer qu'elle paraîtront, sa substance en paraîtront dans le rapport.

Merci beaucoup encore. Je suis fort heureux de vous avoir vus, d'avoir rencontré et de constater votre intérêt, votre préoccupation au sujet de ces problèmes. Et je comprends. Et ils sont bel et bien vrais pour chacun et chacune d'entre vous ce soir. Et avec ce même niveau de sérieux où vous avez participé à ce processus, je vous assure que nous, en tant qu'équipe, allons mettre le même effort et le même travail dans le rapport final qui sera préparé et remis au gouvernement.

Merci. Bonsoir à vous tous.

[Applaudissements]